

**OBJET : TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE ET D'EFFACEMENT  
DES RESEAUX BASSE TENSION EN ZONE URBAINE  
PERIODE 2007 / 2011**

**APPROBATION DU PROJET DE MARCHE A BONS DE COMMANDE  
AUTORISATION DE SIGNER LE OU LES MARCHE(S) DE TRAVAUX**

---

Afin de répondre favorablement à l'urbanisation croissante que connaissent actuellement ses écarts, la commune procède tous les ans au renforcement et à l'extension des réseaux de distribution électrique HT et BT dans le cadre de ses opérations d'électrification rurale.

Ces travaux peuvent être financées à hauteur de 72.43 % du montant TTC sur le Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE).

Par ailleurs, dans un souci d'une meilleure sécurisation des réseaux et d'une plus grande intégration des ouvrages électriques dans l'environnement, il est souhaitable également pour la Ville de procéder à la mise en souterrain ou à la pose en façade d'immeuble (ou toute autre technique approprié) des réseaux électriques EDF.

Ces opérations peuvent être financées à hauteur de 80 % par le SIDELEC chargé de répartir le fonds de concours affecté à ce type de travaux.

Pour faire face aux nombreuses demandes exprimées tout le long de l'année par les différents pétitionnaires (administrés, EDF, promoteurs...) qui ne permettent pas d'établir ni une programmation ni une estimation des travaux à réaliser, il est prévu de recourir à la procédure du marché à bons de commande.

Les différents travaux se décomposent en 2 lots :

- **lot 1 : travaux d'électrification rurale :**
  - 200 000 € HT minimum
  - 800 000 € HT maximum
  
- **lot 2 : travaux d'effacement réseaux :**
  - 100 000 € HT minimum
  - 400 000 € HT maximum

Ils comprennent notamment :

- la fouille en tranchée en terrain de toute nature ;

## RAPPORT N° 07/1-23

- la fourniture et la pose de câbles électriques de fortes et moyennes sections ;
- la fourniture et la pose de divers supports béton, de matériels d'éclairage public, de coffrets, et de différents accessoires...

Le(s) marché(s) seront conclu(s) à compter de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2007 ; ils seront reconductibles annuellement par décision expresse de la personne responsable du marché sans que leurs durées totales ne puissent excéder quatre années civiles.

Je vous demande donc :

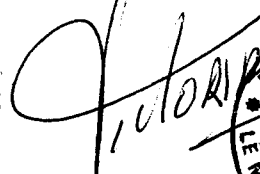
- 1- d'approuver l'opération
- 2- d'adopter la procédure de passation et les caractéristiques du marché, comme suit :
  - procédure d'appel d'offres ouvert (article 10, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;
  - marché à bons de commande (article 77 du Code des Marchés Publics) ;
  - durée : de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2007, avec possibilité de reconduire le marché trois fois.
    - **LOT 1 Travaux d'électrification rurale :**
      - 200 000 € HT minimum,
      - 800 000 € HT maximum,
    - **LOT 2 Travaux d'effacement de réseaux :**
      - 100 000 € HT minimum,
      - 400 000 € HT maximum.
  - crédit inscrits au budget principal 2007 au chapitre 23 / article 2315 ;
- 3- d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché ;
- 4- de m'autoriser à passer le(s) marché(s) à bons de commande avec le(s) candidat(s) retenu par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marchés négociés.

**RAPPORT N° 07/1-23**

5- de m'autoriser à signer le(s) marché(s).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE DEPUTE-MAIRE**



**René-Paul VICTORIA**

**OBJET : TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE ET D'EFFACEMENT  
DES RESEAUX BASSE TENSION EN ZONE URBAINE  
PERIODE 2007 / 2011**

**APPROBATION DU PROJET DE MARCHÉ A BONS DE COMMANDE  
AUTORISATION DE SIGNER LE OU LES MARCHÉ(S) DE TRAVAUX**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi modifiée n°82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes des Départements et des Régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits inscrits au Budget principal 2007 sous le chapitre 23 / article 2315.

Sur le RAPPORT N° 07/1-23 présenté par le Député-Maire, au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Adopte la procédure de passation le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (articles 10, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;
- marché à bons de commande (article 77 du Code des Marchés Publics), dans la limite des montants annuels :

**DELIBERATION N° 07/1-23**

**lot 1 Travaux d'électrification rurale :**

- 200 000 € HT minimum
- 800 000 € HT maximum

**lot 2 Travaux d'effacement réseaux :**

- 100 000 € HT minimum
- 400 000 € HT maximum

- durée : de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2007 avec possibilité de reconduire le marché trois fois ;
- crédits inscrits au Budget principal 2007 sous le chapitre 23 et article 2315 ;

**ARTICLE 2**

Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché.

**ARTICLE 3**

Prend acte du lancement de la procédure.

**ARTICLE 4**

Autorise le Député-Maire à passer le(s) marché(s) à bons de commande avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marchés négociés.

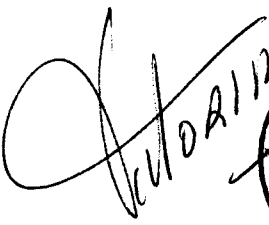

**ARTICLE 5**

Autorise le Député-Maire à signer le(s) marché(s).

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le **02 AVR. 2007**

**LE DEPUTE-MAIRE**

**René-Paul VICTORIA**